

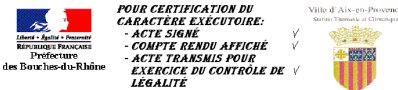


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-547**

**Séance publique du**

**13 décembre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1249530-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER -  
COMPLÈMENT**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &  
Optimisation  
Direction Evaluation et Contrôle de  
gestion

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2023

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET** : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER - COMPLÉMENT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les structures d'Animation et de Proximité sollicitent, chaque année, la Ville pour le versement de subventions leur permettant de financer des animations et des temps festifs dans les différents territoires de la Commune.

Ces structures sont des acteurs forts dans le maintien du lien social dans les quartiers et contribuent, grâce à la mobilisation et au dynamisme de nombreux bénévoles, à animer la vie des quartiers et à favoriser les échanges.

Le « centre social et culturel Marie Louise Davin » participe activement à dynamiser le quartier de Puyricard et met en œuvre un programme d'événements festifs, sportifs et culturels destinés aux habitants de ce quartier. Une aide complémentaire va permettre l'organisation des dernières manifestations de fin d'année.

Par ailleurs, relancée depuis quelques mois, l'association « Aix Ouest en Fêtes » propose également des événements festifs, sportifs et culturels pour les habitants du quartier du Jas de Bouffan. Une aide exceptionnelle est destinée à la 3ème fête de Noël.

Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager l'initiative de ces associations qui contribuent pleinement à répondre à la satisfaction d'un intérêt général et suite aux validations techniques,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement complémentaire pour un montant de **700 €** à l'association « centre social et culturel Marie Louise Davin » ;
- **ADOPTER** l'avenant n° 2 à la convention annuelle d'objectifs 2023-137 établie entre la Ville et l'association « centre social et culturel Marie Louise Davin » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le dit avenant ;
- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de **5 000 €** à l'association « Aix Ouest en Fêtes » ;
- **DIRE** que les dépenses, d'un montant total de **5 700 €**, seront imputées à la rubrique 025-6574-920 /1225 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-547 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER  
- COMPLÉMENT-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

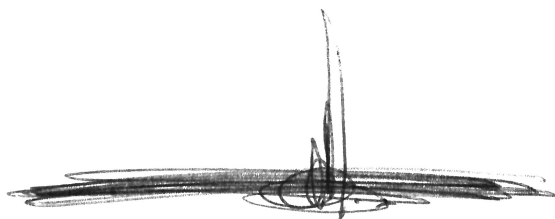
N'ont pas pris part au vote

Perrine MEGGIATO Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**AVENANT N° « 2 »**

à la

**CONVENTION D'OBJECTIFS**

**N°DL.2023-137 du 17/03/2023**

Entre

**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

Et

**L'ASSOCIATION «CENTRE SOCIAL MARIE-LOUISE DAVIN» - N° TIERS «9203»**

*I*

DIRECTION « EVALUATION ET CONTROLE DE GESTION » - « CODE GESTIONNAIRE SERVICE : « 113 »

**Il est établi un avenant entre:**

**La Commune d'Aix-en-Provence,**

représentée par :

**Madame Sophie JOISSAINS**, Maire en exercice, ou par délégation L'Elu(e) Délégué(e), **Madame Dominique AUGÉY**, agissant en vertu de la délibération **DL n° « - .....»** du Conseil Municipal du « ..../.... / .....»

ci-après désignée « la Commune » ou « la Ville », d'une part, (e)

et

L'Association «**CENTRE SOCIAL MARIE-LOUISE DAVIN**» - N° TIERS : «**9203**» - N° SIRET : «**310551635 00025** » dont le siège social est sis «**PLACE DES COMBATTANTS - 13540 AIX EN PROVENCE** », représentée par: **Madame Marianne STELLA**, Président(e) en exercice dûment habilité par décision du Conseil d'Administration,

ci-après désignée «l'Association», d'autre part.

**PREAMBULE**

Par délibération du 17 mars 2023, la Ville a établi avec l'association une convention annuelle globalisée sur la base d'un montant de **187 956,00 €** en fonctionnement pour l'année 2023.

Considérant la délibération n° DL.2023-405 par laquelle a été attribuée une subvention de 3 200€ (avenant 1)

**Il est convenu ce qui suit:**

**ARTICLE I - OBJET :**

Le présent avenant a pour objet de fixer le nouveau montant de subventionnement pour l'année en cours de la convention adoptée pour application de la délibération du Conseil Municipal **N°DL.2023-137 du 17/03/2023** pour l'année « **2023** ».

**ARTICLE II - MODIFICATION DE L'ARTICLE IV.1 - «MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE • SUBVENTION»**

**II,1) Par le présent avenant est allouée une subvention complémentaire d'un montant total de :**

« Animations de quartier contribuant au développement du lien social dans le quartier de Puyricard »

La Ville s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des missions liées à l'objet de l'association.

## **1 - Subvention**

### **1.1) Détermination du montant:**

Le montant total du concours financier au titre de l'année « **2023** » est ainsi porté à:

**191 856 € (cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante-six euros)**

représentant à la date d'effet du présent avenant une augmentation de:

**700 € (sept cent euros)**

### **1.2) Modalités de versement:**

L'aide de la Commune d'Aix-en-Provence sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur et modalités de versement suivantes:

#### **« TYPE FONCTIONNEMENT » :**

- un versement correspondant à « 100 % » du montant attribué soit :

**700 € (sept cent euros)**

à intervenir après décision du Conseil municipal et notification de la présente décision.

Le(s) versement (s) est (sont) effectué(s) sur le compte de l'Association dont le RIB est versé au dossier de demande de subvention, sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées dans l'article « III » de la convention initiale »

## **ARTICLE III - AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention annuelle d'objectifs signée pour application de la délibération du conseil municipal **N°DL.2023-137 du 17/03/2023** restent inchangées.

## **ARTICLE IV - COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

### **Fait à Aix-en-Provence, le:**

« .... / .... / ..... »

**Pour l'Association,**  
Le (La) Président(e),

**Madame Marianne STELLA**

**Pour la Commune d'Aix-en-Provence,**  
Le Maire,

**Mme Sophie JOISSAINS**

Ou par délégation, l'Elue Déléguée,

**Mme Dominique AUGÉY**